

Formulaire pour le versement de prestations de conjoint divorcé

IDENTITÉ DU CONJOINT BÉNÉFICIAIRE (CRÉANCIER)

Nom : Prénom :
Adresse : NPA/Localité :
Date de naissance : Téléphone :
Email : No AVS : 756.....

Si votre résidence principale est hors de Suisse, veuillez nous informer de votre/vos nationalité/s et nous transmettre une copie de votre/vos pièces d'identité.

IDENTITÉ DU CONJOINT DÉBITEUR

Nom : Prénom :
Adresse : NPA/Localité :
Date de naissance : No AVS : 756.....

ADRESSE DE PAIEMENT

Raison sociale : N° de police :
(en cas de versement auprès d'une institution ou une fondation de libre passage joindre une copie de la demande d'ouverture du compte/de la police de libre passage)

Nom de la banque : Adresse :
NPA/Localité : Clearing :
IBAN :

Les prestations sont versées exclusivement en Francs suisses et sur un compte bancaire ou postal en Suisse.

MODALITÉ DE VERSEMENTS DE LA PRESTATION

☐ Je suis âgé de 58 ans ou plus ou suis au bénéfice d'une rente d'invalidité entière de l'AI
(en cas de rente entière de l'AI joindre une copie de la décision ou une attestation de rente)

☐ la prestation suivante doit m'être versée en espèces :

- ☐ rente de conjoint divorcé
- ☐ capital en lieu et place de la rente de conjoint divorcé

☐ la prestation suivante doit être versée à mon institution de prévoyance au titre de rachat de prestations :

- ☐ rente de conjoint divorcé
- ☐ capital en lieu et place de la rente de conjoint divorcé

☐ la prestation suivante doit être versée auprès d'une institution ou fondation de libre passage :

- ☐ rente de conjoint divorcé
- ☐ capital en lieu et place de la rente de conjoint divorcé

- ☐ Je suis âgé de moins de 58 ans
- ☐ la prestation ci-dessous doit m'être versée en espèces car :
- ☐ je quitte définitivement la Suisse
Joindre une attestation de départ de l'Office cantonal de la population, une attestation de résidence du nouveau pays, et compléter la partie « accords bilatéraux et de libre passage » du présent formulaire - si l'assuré/e réside déjà à l'étranger, joindre une attestation de domicile, une attestation sur l'honneur indiquant que l'assuré/e cesse tout lien économique (activité lucrative) avec la Suisse, ainsi qu'une attestation de dépôt du permis de travail/frontalier.
- ☐ je m'établis à mon propre compte et cesse d'être soumis à l'assurance obligatoire au sens de la LPP
Joindre une attestation d'affiliation de la Caisse de compensation.
- ☐ rente de conjoint divorcé
- ☐ capital en lieu et place de la rente de conjoint divorcé
- ☐ la prestation suivante doit être versée à mon institution de prévoyance au titre de rachat de prestations :
- ☐ rente de conjoint divorcé selon jugement de divorce
- ☐ capital en lieu et place de la rente de conjoint divorcé
- ☐ la prestation suivante doit être versée auprès d'une institution ou fondation de libre passage :
- ☐ rente de conjoint divorcé selon jugement de divorce
- ☐ capital en lieu et place de la rente de conjoint divorcé

IMPOSITION SUR LA PRESTATION EN CAPITAL

Domiciliation en Suisse

L'impôt est dû sur la base du bordereau émis par l'administration fiscale. Le montant perçu varie en fonction des centimes cantonaux et communaux, ainsi que de la situation personnelle de l'assuré/e. Tout renseignement peut être demandé au service fiscal du lieu de domicile au moment du versement.

Domiciliation à l'étranger

L'impôt est, en règle générale, directement retenu par la Caisse au moment du versement. Les conditions de rétrocession de l'impôt sont fixées par les instructions de l'Administration fiscale cantonale concernant l'imposition à la source des prestations de prévoyance.

CAP Prévoyance annonce la prestation en capital à l'Administration fédérale des contributions, il appartient à la personne assurée domiciliée en Suisse d'annoncer ce versement anticipé dans les 30 jours à l'Administration fiscale.

DÉCLARATION

Le/la soussigné/e certifie avoir répondu de manière complète et véridique aux questions précitées et n'avoir rien dissimulé. Il/elle déclare expressément renoncer à tous ses droits de prescription envers la Caisse. Il/elle autorise CAP Prévoyance à communiquer son adresse à l'ancien employeur du donnant droit.

Lieu et date

Signature du conjoint créancier

.....

.....